
Conseil consultatif de la lecture et du livre

**Rapport d'activités
2019-2020**

**La présente publication a été rédigée et éditée par
le ministère de la Culture et des Communications du Québec**

ISSN (imprimé) : 0843-591X

ISSN (PDF) : 1925-8720

ISBN (imprimé) : 978-2-550-87356-3

ISBN (PDF) : 978-2-550-87357-0

Dépôt légal : 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec, 2020

Montréal, le 23 juillet 2020

Madame Nathalie Roy

Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 13 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre.

Ce document fait état des principales activités du Conseil au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil consultatif
de la lecture et du livre,

Stéphane Legault

Table des matières

Mandat	7
--------	---

Composition du Conseil consultatif de la lecture et du livre	7
---	---

Activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre en 2019-2020	9
--	---

Application de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre	11
--	----

Demandes d'agrément	11
---------------------------	----

Agréments d'éditeur	11
---------------------------	----

Agréments de libraire	13
-----------------------------	----

Mandat

Le Conseil consultatif de la lecture et du livre a été créé en vertu de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (ci-après, la Loi), sanctionnée le 21 décembre 1979 et entrée en vigueur le 1er juin 1981.

Le mandat du Conseil consiste à donner son avis et à soumettre des recommandations au ou à la ministre, à la suite d'une demande ministérielle ou de sa propre initiative, sur toute question relative à la lecture, au livre ainsi qu'à l'application de la Loi et des règlements. L'avis du Conseil est nécessaire avant la prise de toute décision portant sur la délivrance, la suspension ou l'annulation de l'agrément d'un éditeur, d'un libraire ou d'un distributeur. Le ou la ministre sollicite également l'avis du Conseil concernant tout projet de règlement que le gouvernement entend édicter en vertu de la Loi et dépose cet avis à l'Assemblée nationale dans le délai prescrit.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes ou de groupes de personnes et il peut également effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Composition du Conseil consultatif de la lecture et du livre

Le Conseil peut accueillir au plus seize membres, qui sont appelés à siéger pendant une période maximale de trois ans. Douze de ces membres, dont le président ou la présidente, ont le droit de vote. Les membres votants sont nommés par le ou la ministre de la Culture et des Communications à la suite d'une consultation auprès des principaux groupes, associations et organismes représentatifs des milieux des auteurs, des consommateurs et des entreprises dans le domaine du livre. Les quatre autres membres sont des fonctionnaires désignés respectivement par le ou la ministre de la Culture et des Communications, le ou la ministre de l'Éducation, le ou la ministre de l'Enseignement supérieur ainsi que le ou la ministre responsable de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec.

En 2019-2020, le Conseil comptait douze membres votants (nombre réduit à dix après deux départs à la fin du mandat) et quatre fonctionnaires désignés.

En 2019-2020, le Conseil était formé des membres suivants :

PRÉSIDENT

Stéphane Legault

Chef de la division des bibliothèques
Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire
Ville de Saint-Jérôme

MEMBRES VOTANTS NOMMÉS PAR LE OU LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Marc-André Audet

(à compter de novembre 2019)

Président

Éditions Les Malins

Ivan Bernier

Professeur associé
Faculté de droit
Université Laval

Mylène Bouchard

(jusqu'en avril 2019)

Directrice littéraire
Éditions La Peuplade

Étienne Caza

Directeur général
Bibliothèque GGC

Charles Cusson

(jusqu'en janvier 2020)

Directeur général
Les Messageries ADP

Pénélope Jolicoeur

(à compter de novembre 2019)

Directrice générale
Communication jeunesse

Laurence Monet

Directrice générale
Librairie Monet

Bryan Perreault

(jusqu'en février 2020)

Directeur général
Perro Éditeur

Lyne Rajotte

Bibliothécaire professionnelle
Centre de services scolaires de la
Seigneurie-des-Mille-Îles

Érika Soucy

(à compter de novembre 2019)

Autrice

Serge Théroux

(à compter de novembre 2019)

Directeur général
Diffusion Dimedia inc.

Mélissa Verreault

(à compter de novembre 2019)

Autrice

REPRÉSENTANTS

GOUVERNEMENTAUX N'AYANT PAS LE DROIT DE VOTE

Michel-André Roy

(délégué par Debbie Zolondek)

Directeur

Publications du Québec
Centre de services partagés du Québec

Christine Lord

(jusqu'en janvier 2020)

Directrice

Direction des ressources didactiques
et pédagogomériques
Ministère de l'Éducation

Vincent Petitclerc

Chef de service

Service des affaires institutionnelles
Direction des affaires étudiantes
et institutionnelles
Ministère de l'Enseignement supérieur

Sophie Magnan

Directrice

Direction des politiques et de la
prospective
Ministère de la Culture et des
Communications

SECRÉTAIRE

Geneviève Baril

Coordonnatrice du secteur des politiques
Direction des politiques et de la
prospective
Ministère de la Culture et des
Communications

Activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre en 2019-2020

En 2019-2020, le Conseil consultatif de la lecture et du livre a tenu six réunions, dont cinq en visioconférence et une en rencontre téléphonique.

Au terme des travaux de révision des règlements de la Loi menés par le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil aura à produire un avis officiel lorsque sera publié le projet de règlements modifiés dans la Gazette officielle. C'est donc en vue d'élaborer cet avis que le Conseil a poursuivi le travail entrepris en 2018-2019 pour documenter et dégager des constats sur différentes avenues de modifications réglementaires, tirées du rapport rédigé en 2016 par M. Denis Vaugois et intitulé *Le livre : source de création et d'innovation*.

Les discussions menées en 2019-2020 ont porté sur la pertinence, les avantages et les inconvénients de différents aspects commerciaux qui sont déjà réglementés mais dont les règles pourraient être modifiées, qui gagneraient à être réglementés ou qui devraient demeurer tels qu'ils sont actuellement.

Les sujets étudiés par le Conseil ou abordés de nouveau, notamment avec les nouveaux membres, en 2019-2020, sont les suivants :

- Mise à jour des tables
- Transmission de métadonnées par les éditeurs agréés, selon une norme définie
- Exception à l'achat régional accordée aux cégeps et aux bibliothèques médicales
- Dérogation à l'achat régional accordée aux acheteurs institutionnels dont l'établissement est situé dans une région limitrophe d'une autre région administrative ou qui ne reçoivent pas un « service de qualité adéquat » dans leur région
- Resserrement des règles interdisant les avantages déguisés
- Clarification des normes relatives au prix d'acquisition
- Registre des livres, collections ou fonds non distribués par le circuit des librairies agréées
- Agrément des distributeurs
- Livres sur lesquels une remise de 30 % s'applique
- Remise minimale, accordée à une librairie agréée, qui serait profitable à une librairie non agréée d'un même regroupement
- Réexamen du nombre de titres reçus en office et du maintien à l'étalage durant quatre mois
- Réexamen de la quantité de titres reçus en office par les librairies de langue anglaise, et du stock de 6 000 titres publiés au Canada.

Au terme de ces discussions, le Conseil s'est montré prêt à entreprendre un nouveau projet, d'autant que l'achèvement de la démarche de réflexion sur la révision réglementaire a coïncidé avec celui du mandat de trois ans de l'actuel Conseil, soit en mars 2020.

Conséquemment à l'achèvement du mandat, la ministre a souhaité connaître l'intérêt des membres actuels à poursuivre un nouveau mandat de trois ans. Deux membres votants ont alors pris la décision de quitter leur fonction; un troisième avait démissionné en cours d'année.

En janvier 2020, la ministre a donc engagé les membres du Conseil à travailler, au cours du prochain mandat de trois ans, à la valorisation de la lecture, invitant les membres à lui proposer des axes d'intervention, tant culturels qu'éducatifs.

Par ailleurs, au courant de 2019-2020, les membres du Conseil ont pu bénéficier de différentes présentations :

- o par le ministère de la Culture et des Communications, sur divers aspects de l'application de la Loi;
- o sur la règle du traitement national dans le contexte des accords de commerce internationaux et,
- o sur les possibilités et les forces du numérique pour développer la lecture, ainsi que sur l'évolution du livre et de sa commercialisation dans l'environnement numérique.

Enfin, soulignons qu'en 2019-2020, les frais engagés par le ministère de la Culture et des Communications relatifs au Conseil étaient de 189,71 \$ et couvraient les coûts d'impression du rapport d'activités de l'année précédente.

Application de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre

Demandes d'agrément

En 2019-2020, quatorze demandes d'éditeurs et quatorze demandes de libraires ont fait l'objet d'une recommandation du Conseil pour l'attribution, la modification ou le renouvellement d'un agrément. Tous ces agréments ont été délivrés par la ministre de la Culture et des Communications.

Seuls les titulaires d'un agrément délivré par le ou la ministre en vertu de la Loi peuvent se prévaloir du titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé ou de libraire agréé. Une fois obtenu, l'agrément peut être associé à une entreprise ou, dans le cas d'un libraire, à l'établissement au nom duquel il a été délivré. Les listes de toutes les entreprises dûment agréées sont publiées sur le site Web du ministère de la Culture et des Communications. Seules les listes publiées par le Ministère ont un caractère officiel.

Agréments d'éditeur

En 2019-2020, quatorze agréments d'éditeur ont été recommandés par le Conseil et ils ont tous été délivrés par la ministre de la Culture et des Communications.

Agréments d'éditeur recommandés en 2019-2020	Région administrative
ÉDITIONS ALTO INC. 280, rue Saint-Joseph Est, bureau 1 Québec (Québec) G1K 3A9 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Capitale-Nationale (03)
ÉDITIONS HANNENORAK S.E.N.C. 24, rue Chef Ovide-Siouï Wendake (Québec) G0A 4V0 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Capitale-Nationale (03)
ÉDITIONS HASHTAG 2018 INC. 3475, avenue Ridgewood, bureau 304 Montréal (Québec) H3V 1B4 Nouvel agrément	Montréal (06)

Agréments d'éditeur recommandés en 2019-2020	Région administrative
<p>ÉDITIONS HURTUBISE INC. 1815, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 3W6 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>ÉDITIONS LIBER INC. 2318, rue Bélanger Montréal (Québec) H2G 1C8 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>KO ÉDITIONS INC. 651, rue Notre-Dame Ouest, bureau 550 Montréal (Québec) H3C 1H9 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LES ÉDITIONS LA PRESSE LTÉE 750, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2Y 2Z4 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LES ÉDITIONS MULTIMONDES INC. 1815, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 3W6 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LES ÉDITIONS XYZ INC. 1815, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 3W6 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>MARCEL DIDIER INC. 1815, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 3W6 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>

Agréments d'éditeur recommandés en 2019-2020	Région administrative
<p>POÈTES DE BROUSSE 3605, rue de Bullion Montréal (Québec) H2X 3A2 Nouvel agrément</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>ÉDITIONS EN MARGE 25, rue Principale Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N8 Nouvel agrément</p>	<p>Abitibi-Témiscamingue (08)</p>
<p>GUY SAINT-JEAN ÉDITEUR INC. 4490, rue Garand Laval (Québec) H7L 5Z6 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Laval (13)</p>
<p>ÉDITIONS ND INC. 1385, boulevard Lionel-Boulet Varenes (Québec) J3X 1P7 Nouvel agrément</p>	<p>Montréal (16)</p>

La liste complète de tous les éditeurs agréés en vertu de la Loi est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/EditeursAgreesQc>.

Agréments de libraire

En 2019-2020, quatorze agréments de libraire ont été recommandés par le Conseil et ils ont tous été délivrés par la ministre de la Culture et des Communications.

Agréments de libraire recommandés en 2019-2020	Région administrative
<p>RENAUD-BRAY 1401, boulevard Talbot, local 170 Saguenay (Québec) G7H 5N6 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	<p>Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)</p>

Agréments de librairie recommandés en 2019-2020	Région administrative
<p>LIBRAIRIE HANNENORAK S.E.N.C. 24, rue Chef-Ovide-Siouï Wendake (Québec) G0A 4V0 Agrément spécialisé en littérature des Premières Nations délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Capitale-Nationale (03)</p>
<p>LIBRAIRIE LA LIBERTÉ INC. 1073, route de l'Église Québec (Québec) G1V 3W2 Agrément général de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Capitale-Nationale (03)</p>
<p>LIBRAIRIE MORENCY INC. 657, 3e Avenue Québec (Québec) G1L 2W5 Agrément général de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Capitale-Nationale (03)</p>
<p>LIBRAIRIE LA MAISON ANGLAISE INC. 2600, boulevard Laurier, local 164 Québec (Québec) G1V 4T3 Agrément général de langue anglaise délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Capitale-Nationale (03)</p>
<p>COOP AHUNTSIC 9155, rue Saint-Hubert, local C1150 Montréal (Québec) H2M 1Y8 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>JAKE'S CO-OP 821, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X9 Nouvel agrément de librairie générale de langue anglaise</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE CLIO 245-N, boulevard Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 3J1 Agrément général de langue anglaise délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>

Agréments de librairie recommandés en 2019-2020	Région administrative
<p>LIBRAIRIE Z BOOKSTORE 3420, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1P9 Nouvel agrément de librairie spécialisée en bandes dessinées</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>RENAUD-BRAY 7077, boulevard Newman, local D11 Montréal (Québec) H8N 1X1 Agrément général de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE RÉFLEXION 905, boulevard Saint-Joseph Gatineau (Québec) J8Z 1S8 Agrément général de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Outaouais (07)</p>
<p>LIBRAIRIE L'ENCRE NOIRE 5-A, 1re Avenue Ouest Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1B4 Agrément général de langue française délivré à la suite d'un déménagement et d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)</p>
<p>LIBRAIRIE MARTIN 1636, boulevard de l'Avenir Laval (Québec) H7S 2N4 Agrément général de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Laval (13)</p>
<p>LIBRAIRIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE L.M.S. INC. 950, rue Bernard-Pilon McMasterville (Québec) J3G 1L6 Nouvel agrément de librairie spécialisée en médecine et sciences</p>	<p>Montérégie (16)</p>

La liste complète de toutes les librairies agréées en vertu de la Loi est accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/LibrairiesAgreeesQc>.

**Ministère
de la Culture et
des Communications**

Québec

